Résumé d'évaluation

Appui à l'OMVS pour la gestion intégrée des ressources en eau

Pays : Sénégal, Mali, Mauritanie, Guinée Secteur : Eau et assainissement

Évaluateur: **Nodalis Conseil** Date de l'évaluation: **Décembre 2019**

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CZZ 6003 Montant : Subvention de 7 M€ Taux de décaissement : 93%

Signature de la convention de financement :

17/11/2006

Date d'achèvement: 15/09/2014

Durée: 7 ans

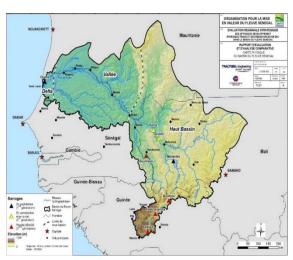
Contexte

L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) a été créée en 1972 pour assurer une maîtrise et une exploitation rationnelles des ressources du fleuve Sénégal. Pour cela, il était nécessaire qu'elle se dote d'un cadre stratégique pour la coordination des actions dans le bassin, un SDAGE. Par ailleurs, la modification du régime du fleuve a entraîné une augmentation du taux de prévalence des maladies hydriques, dont la bilharziose, contre lesquelles les actions de luttes doivent être coordonnées dans le bassin.

Intervenants et mode opératoire

L'OMVS était **l'Agence de coordination et d'exécution** du projet au nom des quatre Etats-Membres .

Ce projet était **cofinancé** par l'AFD, la Banque Mondiale, l'Union Européenne et les Pays-Bas.



Objectifs

- Renforcer les capacités institutionnelles de l'OMVS pour la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) – composante 1
- Renforcer les capacités de l'OMVS en matière de coordination stratégique de la lutte contre les bilharzioses à l'échelle du bassin – composante 2

Réalisations attendues

- Mise en place d'un cadre stratégique de planification pour la gestion intégrée des ressources en eau et le développement durable du bassin du fleuve Sénégal et lancement de son programme d'aménagement
- Renforcement des outils de suivi et évaluation du développement durable
- Activités de formations et partenariats
- Mise en place et effectivité du pilotage des activités de contrôle des maladies hydriques
- Mise en œuvre des initiatives de lutte intégrée contre la bilharziose



Appréciation de la performance

Pertinence

Le projet s'inscrivait pleinement dans la politique sectorielle des Etatsmembres de l'OMVS et la stratégie d'intervention de l'AFD. Sa structuration et ses modalités d'interventions répondaient cependant imparfaitement à des besoins bien réels. Si l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre du SDAGE sont tout à fait pertinents, les activités de déploiement de nouveaux outils informatiques « métiers » se sont avérées trop ambitieuses. La mise en place d'un système de veille sanitaire pour l'épidémie de bilharziose et le renforcement des ouvrages d'AEPA dans les zones touchées constituent des activités pertinentes, cependant l'OMVS peut avoir un rôle de coordination à jouer entre les différents acteurs, mais sans se substituer aux services étatiques concernés.

Efficacité

Le projet n'a que partiellement permis de renforcer les capacités de l'OMVS pour la mise en œuvre du SDAGE. L'élaboration du SDAGE et son adoption, sont deux avancées indéniables. Néanmoins, l'utilisation et l'appropriation du SDAGE par les équipes restent à améliorer.

Les nombreux outils informatiques et méthodes de suivi objets du projet ne sont soit pas utilisés de manière optimale, soit abandonnés ou non concrétisés. Le renforcement de capacités sur les différents outils informatiques de suivi s'est donc avéré globalement inefficace.

Le projet n'a que très partiellement permis de mettre en place des compétences et des outils pour un contrôle efficace de l'endémie bilharzienne. Les réalisations d'infrastructures AEPA sont, elles, plutôt un succès.

Efficience

Le projet, sans avoir connu de blocages majeurs, a connu un retard de plus de deux ans. Une organisation interne non adéquate, des compétences en suivi de projet insuffisantes, en particulier sur le domaine informatique, et un choix d'outils peu adaptés, ont été source de difficultés en gestion de projet de l'OMVS, et donc d'une mise en œuvre non efficiente du projet.

Impact

Les différentes actions de renforcement de capacité et de mise en place d'outils n'ayant globalement pas été concluantes, le projet a eu un impact limité sur la capacité de l'OMVS à améliorer la gestion des ressources en eau à l'échelle du bassin. L'impact du projet sur l'évolution des conditions de vie sanitaires des populations du bassin est donc limité aux localités cibles du volet AEPA. En ce qui concerne la prévalence de la bilharziose, l'impact du projet n'est pas significatif.

Viabilité/durabilité

Le budget l'OMVS est totalement dépendant des Etats-Membres ainsi que des financements projets accordés par les bailleurs de fonds. Cette dépendance financière fait peser un risque sur la durabilité des actions menées par l'OMVS en général et plus particulièrement dans le cadre de ce projet. Le SDAGE n'a pas encore connu de révision, et sa mise en œuvre poursuit son cours, avec des taux de réalisations inégaux suivant les mesures. En ce qui concerne les outils de suivi, une grande partie des réalisations prévues ne s'est pas concrétisée, et pour les autres, il existe un réel enjeu de vérification de la fiabilité des données qui constitue une limite à la durabilité des actions entreprises.

Valeur ajoutée de l'appui AFD

L'approche de l'AFD, qui ne finance pas de personnel dédié au programme mais s'appuie sur les ressources déjà en place, est fortement appréciée par l'OMVS ainsi que l'accompagnement et les compétences des équipes AFD. La flexibilité et la souplesse des procédures de l'AFD ont permis de faire évoluer le projet et d'éviter des points de blocages. Cependant, lorsque les capacités de gestion de l'Agence d'exécution sont limités, une trop grande flexibilité ne constitue pas une incitation à l'amélioration de la gestion de projet pour cette dernière.

Un turnover important des équipes de l'AFD en charge du suivi du projet, au siège comme en agence a été regretté par les parties prenantes.

Conclusions et enseignements

Le projet d'appui à l'OMVS pour la gestion intégrée des ressources en eau n'a que partiellement atteint ses objectifs

Le projet a permis d'élaborer un SDAGE, selon une méthode participative, approuvé par les Etats-Membres à l'échelle du bassin du Fleuve Sénégal. Sa mise en œuvre aboutit a des résultats inégaux et son appropriation par les équipes de l'OMVS reste à améliorer.

Le projet a un bilan mitigé en ce qui concerne le déploiement d'outils informatiques métiers. La multitude de chantiers simultanés était trop ambitieuse au regard des moyens techniques et humains dont disposait l'OMVS en l'absence d'une une véritable Direction des Systèmes d'Information.

La composante santé n'a pas atteint son objectif global et a été plus modeste que prévu. Des problèmes de fréquence et de qualité des données collectés limite l'usage du système de suivi épidémiologique mis en place. Le deuxième volet s'est concentré sur la réalisation d'infrastructures AEPA réalisées dans les zones avec une forte prévalence de la bilharziose. Ce volet a été globalement efficace.

Un diagnostic approfondi des ressources et des besoins en renforcement de capacité, et une priorisation de ces derniers semblent avoir fait défaut, conduisant à l'élaboration d'un projet trop vaste et ambitieux compte tenu des capacités d'absorption.

